



Etudier la faisabilité et/ou la réalisation d'un projet contribuant à la revitalisation d'un centre-bourg

Département de la Vienne

DHANT

05 49 49 86 86

habitat@departement86.fr

Partenaires

- CAUE
- AT86
- Habitat de la Vienne
- Direction des Routes

Définition et enjeux publics

Depuis de nombreuses années, les communes rurales sont particulièrement soumises à la pression de l'étalement urbain tandis que leurs centres sont désinvestis par les populations, les commerces et les services. Les conséquences sur les paysages, l'environnement et le vivre-ensemble sont particulièrement marquées. De par les difficultés d'accessibilité et l'inadaptation des tissus anciens aux modes de vie actuels, les bâtiments anciens des centres-bourgs sont désertés.

La démarche de reconquête des centres-bourgs s'inscrit à l'échelle du territoire et s'appuie sur le potentiel d'attractivité des formes urbaines et architecturales existantes. Le cadre de l'appel à projets est un lieu d'expérimentation. A l'échelle du quartier, il s'agit de revoir les espaces et les activités et d'évoluer vers un projet global de restructuration du centre-bourg. L'objectif est de retrouver la fonction initiale du centre-bourg : poumon du territoire avec une attractivité renforcée.

Les bénéficiaires

Communes, EPCI ou organisme public aménageur

Les opérations concernées

- Projets de restructuration globale alliant habitat, commerces, équipements et aménagements divers
- Etudes pré opérationnelles, travaux de restructuration d'un quartier ou îlot
- Projet situé en périmètre SDH zone 2 et 3

L'accompagnement proposé

- Aide à la définition d'un projet défini par les études préalables généralement réalisées par un bureau d'études spécialisé comprenant un état des lieux/diagnostic et des scénarios envisageables
- Conseil sur procédure et démarche à suivre

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact / 1^{er} entretien / visite sur site
- Information, conseil, présentation des procédures et démarches

Définition et formalisation du besoin

- Conseil pour engager la définition du besoin et sa formalisation (compétences requises)
- Répertorier les financements mobilisables en fonction des objectifs

Accompagnement ciblé

- Conseil sur l'adéquation du projet au règlement de l'Appel à Projet
- Accompagnement sur la finalisation du projet
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels

Les guides de référence

- Schéma Départemental de l'Habitat 2017/2022
- Règlement ACTIV volet 4 Appels à Projets
- Dispositif Régional des projets de revitalisation des bourgs
- Dispositif du programme Petites villes de demain de l'Etat